GE Healthcare

Fiche signalétique

Canado

Section 1. Identification

Nom du produit

Oligosynt™ 3'-C6 thiol 15, 10 x 15 µmole

Numéro de catalogue

28-9828-52

Type de produit

Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées

Chimie analytique. Use in laboratories

Recherche scientifique et développement

Fournisseur GE Healthcare UK Ltd

Amersham Place Little Chalfont

Buckinghamshire HP7 9NA

England

+44 0870 606 1921

En cas d'urgence Canada ChemTrec (US) 1-703-527-3887

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du

mélange

LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Liquide et vapeurs très inflammables. Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané. Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention

Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.



Référence

28982852

Date de validation 19 Janvier 2017



Page 1 de 9

Stockage Non applicable.

Élimination Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales,

nationales et internationales.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation Mélange
Autres moyens d'identification Non disponible.

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Numéro CAS Non applicable.
Code du produit 28-9828-52

 Nom des ingrédients
 % (p/p)
 Numéro CAS

 acetonitrile
 70 - 85
 75-05-8

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures

et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à

rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à

l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin

immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré,

comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

<u>Effets aigus potentiels sur la santé</u>

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peauNocif par contact cutané.IngestionNocif en cas d'ingestion.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Inhalation Aucune donnée spécifique.



Référence Page 2 de 9

28982852 Date de validation 19 Janvier 2017



Version 2.02

Contact avec la peauAucune donnée spécifique.IngestionAucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à

retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements particuliers Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le

bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à

l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Agents extincteurs inappropriés NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit Liquide et vapeurs très inflammables. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une

augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.

Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

Produit de décomposition thermique dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque.

Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil

respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est

inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout

renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les

renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les

voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une

pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.



Référence 28982852

9 5 2 8 9 8 2 8 5 2

Page 3 de 9

Grand déversement

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène générale au travail

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker entre les températures suivantes: 4 à 30°C (39.2 à 86°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients

acetonitrile

Limites d'exposition

CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). Sensibilisant cutané.

8 hrs OEL: 34 mg/m³ 8 heures. 8 hrs OEL: 20 ppm 8 heures.

CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2015).

Absorbé par la peau.

TWA: 20 ppm 8 heures.

CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). Absorbé par la peau.

TWA: 20 ppm 8 heures.

CA Quebec Provincial (Canada, 1/2014).

VECD: 101 mg/m³ 15 minutes. VECD: 60 ppm 15 minutes.

VEMP: 67 mg/m³ 8 heures.

VEMP: 40 ppm 8 heures.

CA Saskatchewan Provincial (Canada). Absorbé par la peau.

STEL: 30 ppm 15 minutes. TWA: 20 ppm 8 heures.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.



Référence

Page 4 de 9

28982852



Date de validation 19 Janvier 2017

Version 2.02

Contrôle de l'action des agents d'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin

avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près

des postes de travail.

Protection oculaire/faciale Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation

des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les

éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants

> aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut

pas être évaluée avec précision.

Protection du corps L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques

encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Ouand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons

de travail, des bottes et des gants antistatiques.

Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la Autre protection pour la peau

peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par

un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la

norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Liquide. [(White suspension in closed column.)] Couleur solution: Incolore. / Suspension: Blanc.

Odeur Éther. / Douce.

Seuil olfactif 40 ppm

рΗ Non applicable. Non disponible. Point de fusion Point d'ébullition Non disponible.

Point d'éclair Vase clos: 15 à 20°C (59 à 68°F)

Taux d'évaporation Non disponible Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible. Limites inférieure et supérieure Non disponible. d'explosion (d'inflammation)

Tension de vapeur Non disponible. Densité de vapeur Non disponible. Densité relative Non disponible. Solubilité Non disponible. Coefficient de partage n-octanol/ Non disponible.

Température d'auto-inflammation Non disponible

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible



Référence 28982852

Page 5 de 9

Version 2.02

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper,

souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

Matériaux incompatibles Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :

matières oxydantes

Produits de décomposition

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne danaereux

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|-----------------------------------|----------------------|---------|------------|------------|
| acetonitrile; cyanomethane | CL50 Inhalation Gaz. | Rat | 17100 ppm | 4 heures |
| | DL50 Cutané | Lapin | 980 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 2460 mg/kg | - |

Irritation/Corrosion

Non disponible.

Sensibilisation

Non disponible.

<u>Mutagénicité</u>

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau Nocif par contact cutané. Nocif en cas d'ingestion. Ingestion

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques



Référence 28982852

Page 6 de 9

Date de validation 19 Janvier 2017 Version 2.02 Contact avec les yeux Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

InhalationAucune donnée spécifique.Contact avec la peauAucune donnée spécifique.IngestionAucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles Non disponible.

Effets différés possibles Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles Non disponible.

Effets différés possibles Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

GénéralitésAucun effet important ou danger critique connu.CancérogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.MutagénicitéAucun effet important ou danger critique connu.TératogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le développementAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur la fertilitéAucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

 Voie
 Valeur ETA

 Orale
 645.2 mg/kg

 Cutané
 1419.4 mg/kg

 Inhalation (gaz)
 22064.5 ppm

Section 12. Données écologiques

<u>Toxicité</u>

Nom du produit ou de Résultat **Espèces** Exposition l'ingrédient acetonitrile Aiguë CI50 3685000 µg/l Eau douce Plantes aquatiques - Lemna minor 96 heures Aiguë CL50 3600000 µg/l Eau douce Daphnie - Daphnia magna 48 heures Poisson - Pimephales promelas Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce 96 heures Chronique NOEC 1000000 µg/l Eau douce 96 heures Plantes aquatiques - Lemna minor Chronique NOEC 160000 µg/l Eau douce Daphnie - Daphnia magna 21 jours

Persistance et dégradation

Nom du produit ou de
l'ingrédientDemi-vie aquatiquePhotolyseBiodégradabilitéacetonitrile-98%; 28 jour/joursFacilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédientLogPowBCFPotentielacetonitrile-0.340.3 à 0.4faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/ Non disponible. eau (Koc)



Référence Page 7 de 9

28982852 Date de validation 19 Janvier 2017



Autres effets nocifs

Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédicire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

| Section 14. Into | ormations relative | es au transport | | | |
|--|---|--|----------------------|----------------------|----------------------|
| | Classification pour le TMD | Classification pour le DOT | ADR/RID | IMDG | IATA |
| Numéro ONU | UN1648 | UN1648 | UN1648 | UN1648 | UN1648 |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | Acetonitrile mélange | Acetonitrile mélange | Acetonitrile mélange | Acetonitrile mixture | Acetonitrile mixture |
| Classe de danger relative au transport | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Groupe d'emballage | II | II | II | II | II |
| Dangers environnementaux | Non. | Non. | Non. | No. | No. |
| Autres informations | Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.18-2. 19 (Classe 3). | Quantité à déclarer 6451.6 lb / 2929 kg Les dimensions relatives à des emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer. | - | - | |

Protections spéciales pour l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux: toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC Non disponible.



Référence 28982852 Page 8 de 9

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien Les composants suivants sont répertoriés: Acétonitrile

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada Indéterminé.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste des stocks

EuropeTous les composants sont répertoriés ou exclus. **États-Unis**Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'impression 1/19/2017

Date d'édition/Date de révision 1/19/2017

Date de publication précédente Aucune validation antérieure

Version 2.02

msdslifesciences@ge.com

Légende des abréviations ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que

modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

RPD = Règlement sur les produits dangereux

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification Justification

LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2

TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4

TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4

IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A

Sur la base de données d'essais

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Références Non disponible.



Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Référence Page 9 de 9

82852 Date de validation 19 Janvier 2017

